

Ville de BRUXELLES
Monsieur G. MICHIELS
Département Urbanisme
Commission de Concertation
Boulevard Anspach, 6
B – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 32W/12 (corr. Mme O. Bouchenak)
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.567/s.532
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard de Waterloo, 26.
Placement d'une enseigne perpendiculaire à la façade.

En réponse à votre lettre du 4 janvier 2013, en référence, reçue le 14 janvier, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 30 janvier 2013.

La demande concerne un hôtel de maître qui se situe dans la zone de protection du Palais d'Egmont, en bordure du boulevard de Waterloo.

La demande vise le placement d'une enseigne perpendiculaire à la façade, constituée d'une tôle en acier nickelé, avec lettres découpées laissant apparaître un plexi opalin rétro éclairé.

A l'examen du projet, il apparaît que l'intervention projetée ne constitue pas un enjeu patrimonial spécifique pour le Palais d'Egmont.

S'il y a lieu, la DMS formulera en Commission de concertation les remarques et recommandations qu'appelle le projet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies :

- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme M. Muret (et par mail Mevr. S. Valcke, L. Leirens, N. de Saeger en Dhr. H. Lelièvre).
- A.A.T.L. – D.U. : M. Fr. Timmermans.
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme de la Ville de Bruxelles (per mail).